

Département des Ardennes

COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES



Plan Local d'Urbanisme

Projet de modification de droit commun

DOCUMENT GRAPHIQUE DU RÈGLEMENT

Plan n°2 : Extrait de la planche D2

Échelle 1/2000ème

Modifications apportées signalées en bleu - cyan
(ZA du Moulin Leblanc)

Vu pour être notifié aux personnes
publiques associées à la procédure,
avant le lancement de l'enquête
publique.

Cachet de la Mairie et signature de l'adjoint délégué

DOCUMENT FINALISÉ

le 06.03.2025

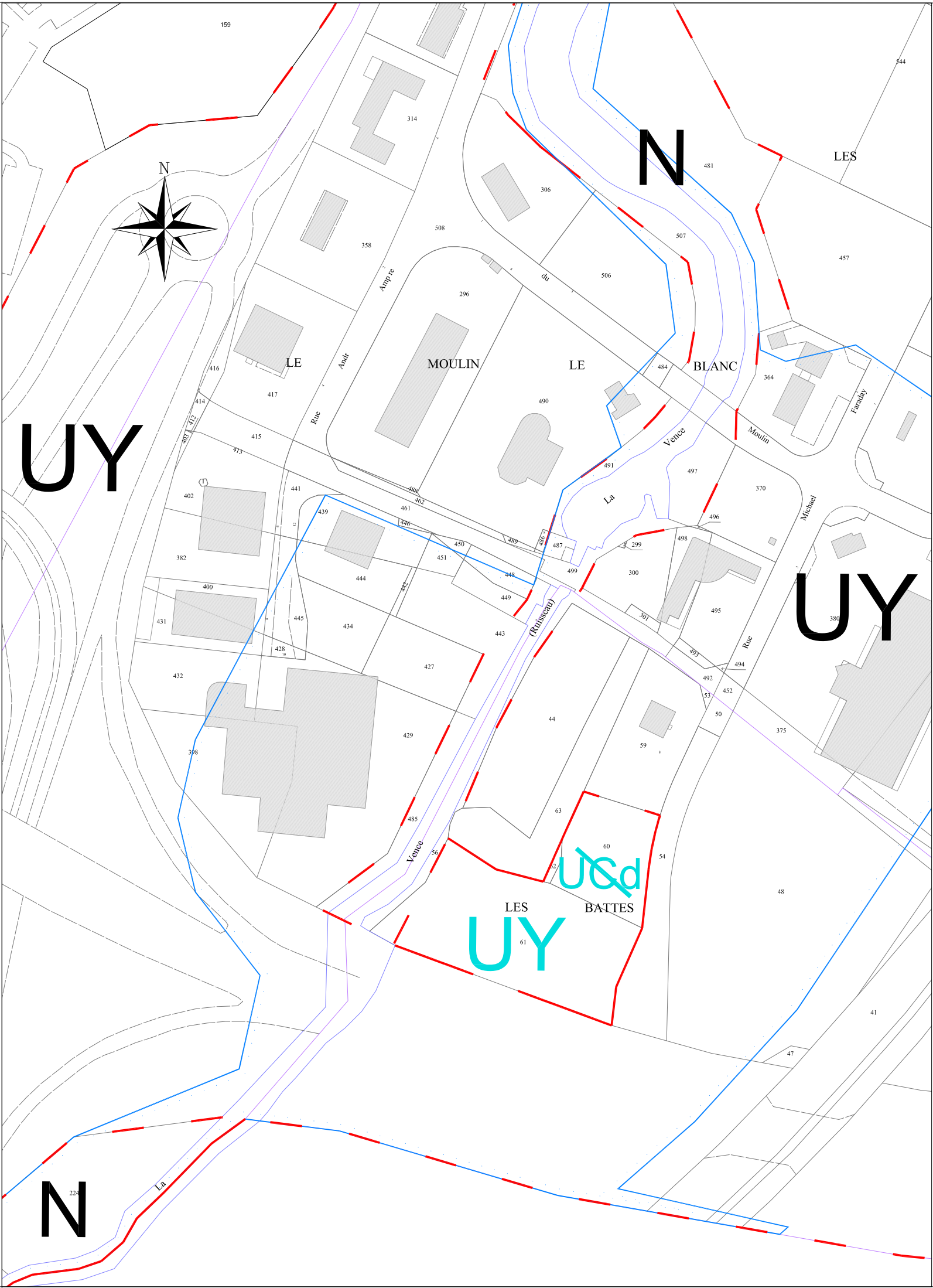
Alain BARTHELEMY



Bureau d'Études chargé du suivi de la
procédure de modification du PLU :
Atelier d'Urbanisme et d'Environnement
28 Avenue Philippoteaux 08200 SEDAN
Tel. 03.24.27.87.87 - Fax. 03.24.29.15.22
Email : dumay@dumay.fr

Approuvé le : 31 août 1979

Révisé le :		Modifié le :		Mis à jour le :	
30.03.2009		03.10.2017			
07.04.2022 (révision allégée n°1)					



DOCUMENT GRAPHIQUE DU RÈGLEMENT

Extrait de la planche D2

Échelle 1/2000ème

LEGENDE

- limite de zones
- limite de zones inondables
- emplacements réservés
- espace boisé classé à conserver
- alignements d'arbres à protéger
- espaces structurants

éléments batis remarquables à protégerensembles remarquables à protégerfaçades remarquables à protégermur en pierre à protégerfortifications à protéger

DOCUMENT FINALISÉ

le 06.03.2025